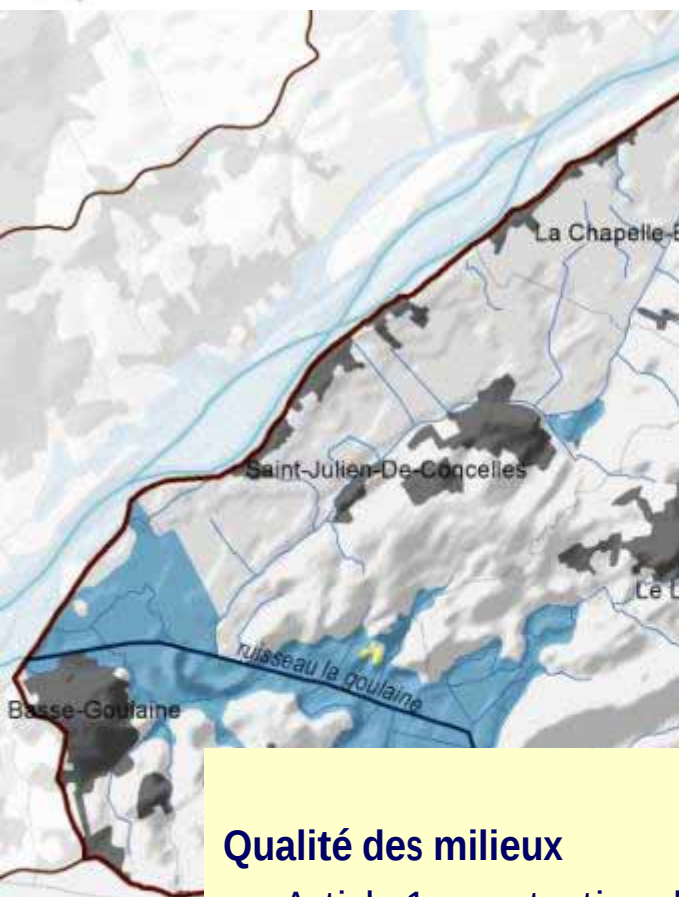


- **ZAC de 60 ha** dont un quart : voiries, zones tampons, traitement des eaux pluviales, etc.
- Activités industrielles, artisanales et tertiaires
- 10 ha déjà occupés par Jeanneau
- Travail avec la CA & SAFER / exploitations agricoles



Le projet et le SAGE

Qualité des milieux

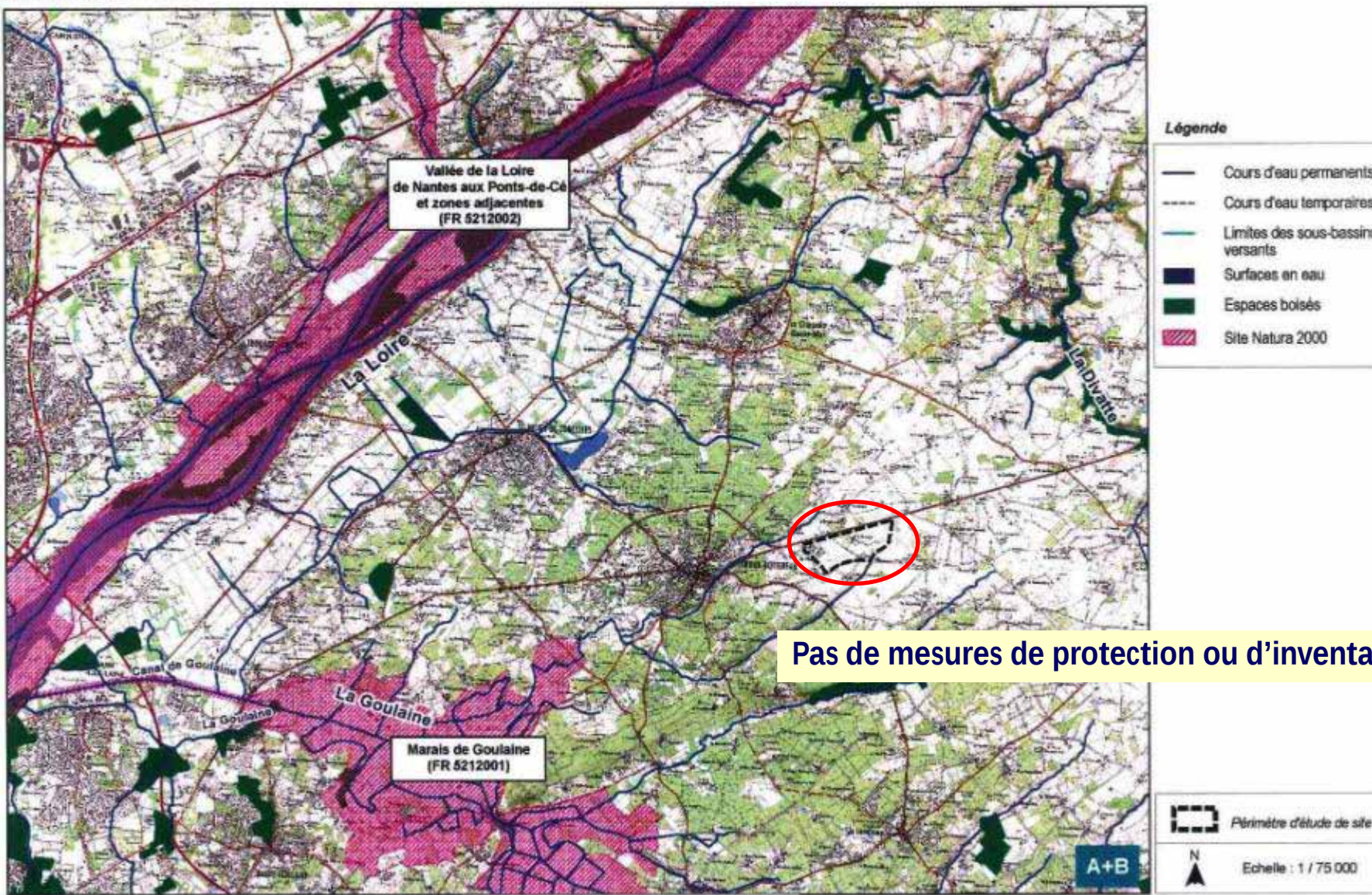
- Article 1 – protection des zones humides
- Article 5 – création et gestion de nouveaux plans d'eau

Qualité des eaux

- Article 10 – limitation des ruissellements et de l'érosion des sols

Inondations

- Article 12 – gestion des eaux pluviales



Légende

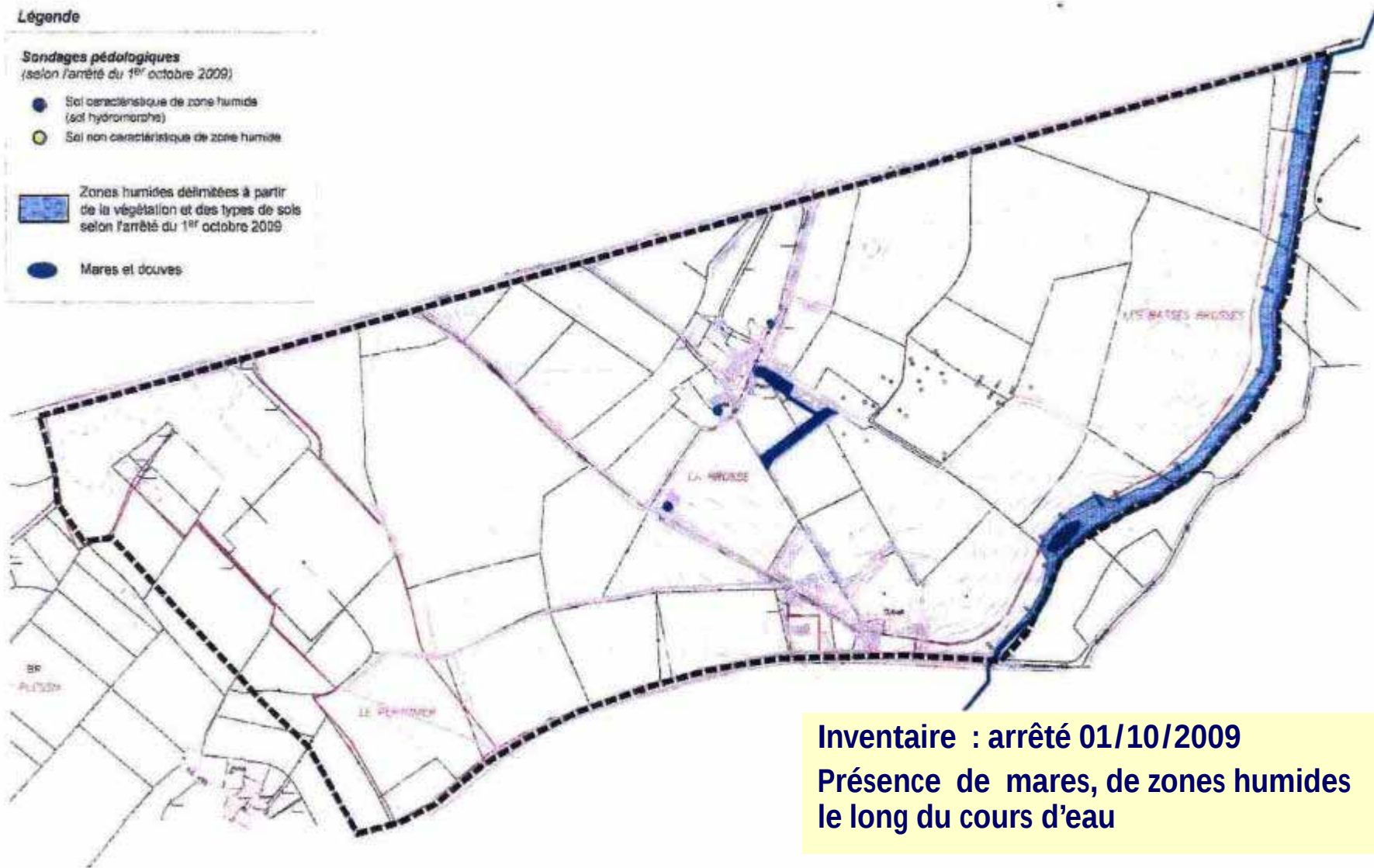
Sondages pédologiques

(selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009)

- Sol caractéristique de zone humide (sol hydromorphe)
- Sol non caractéristique de zone humide

Zones humides délimitées à partir de la végétation et des types de sols selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009

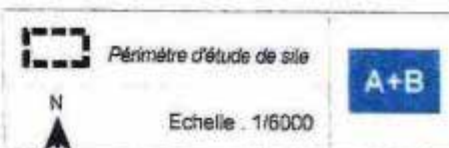
Mares et douves

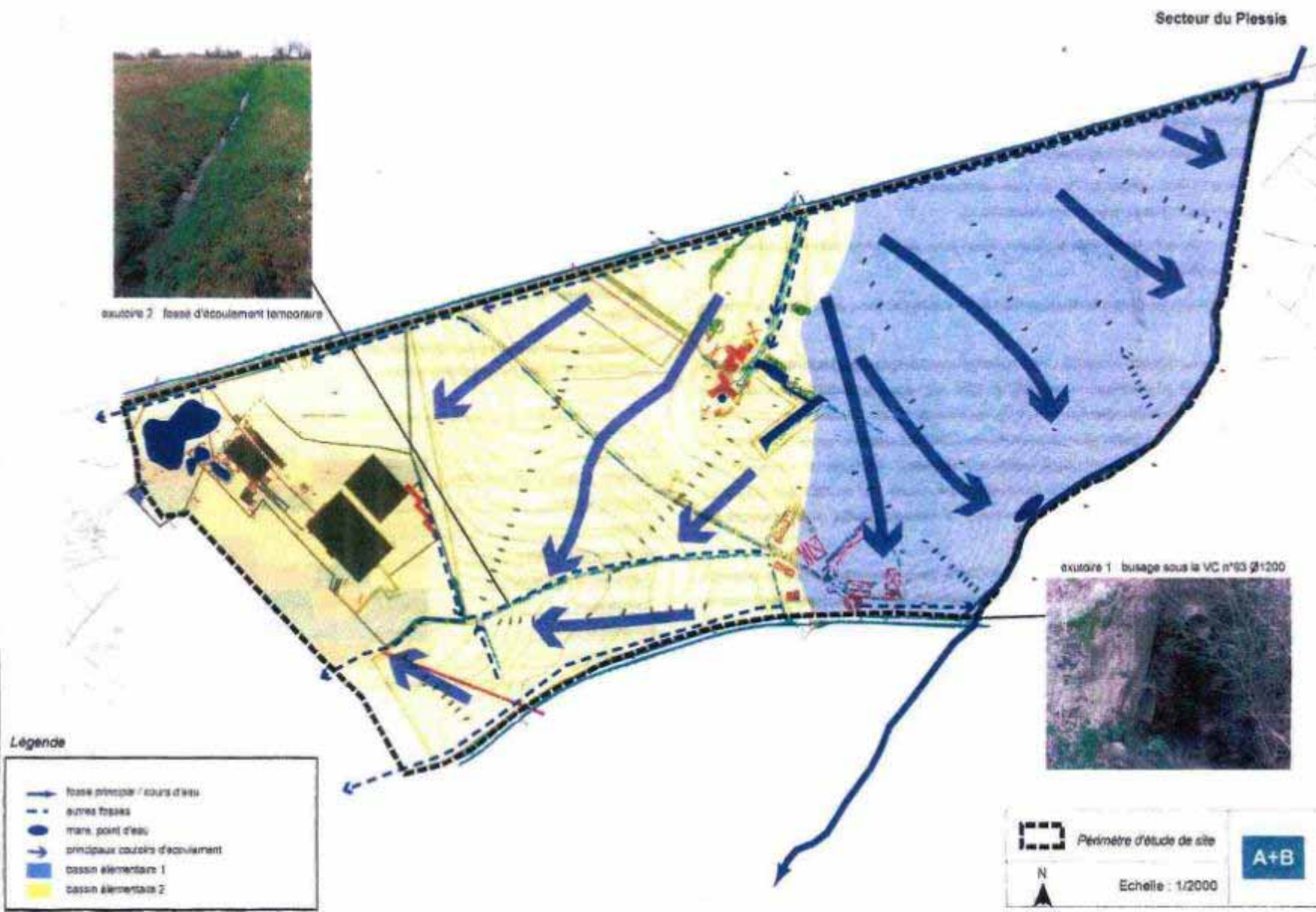


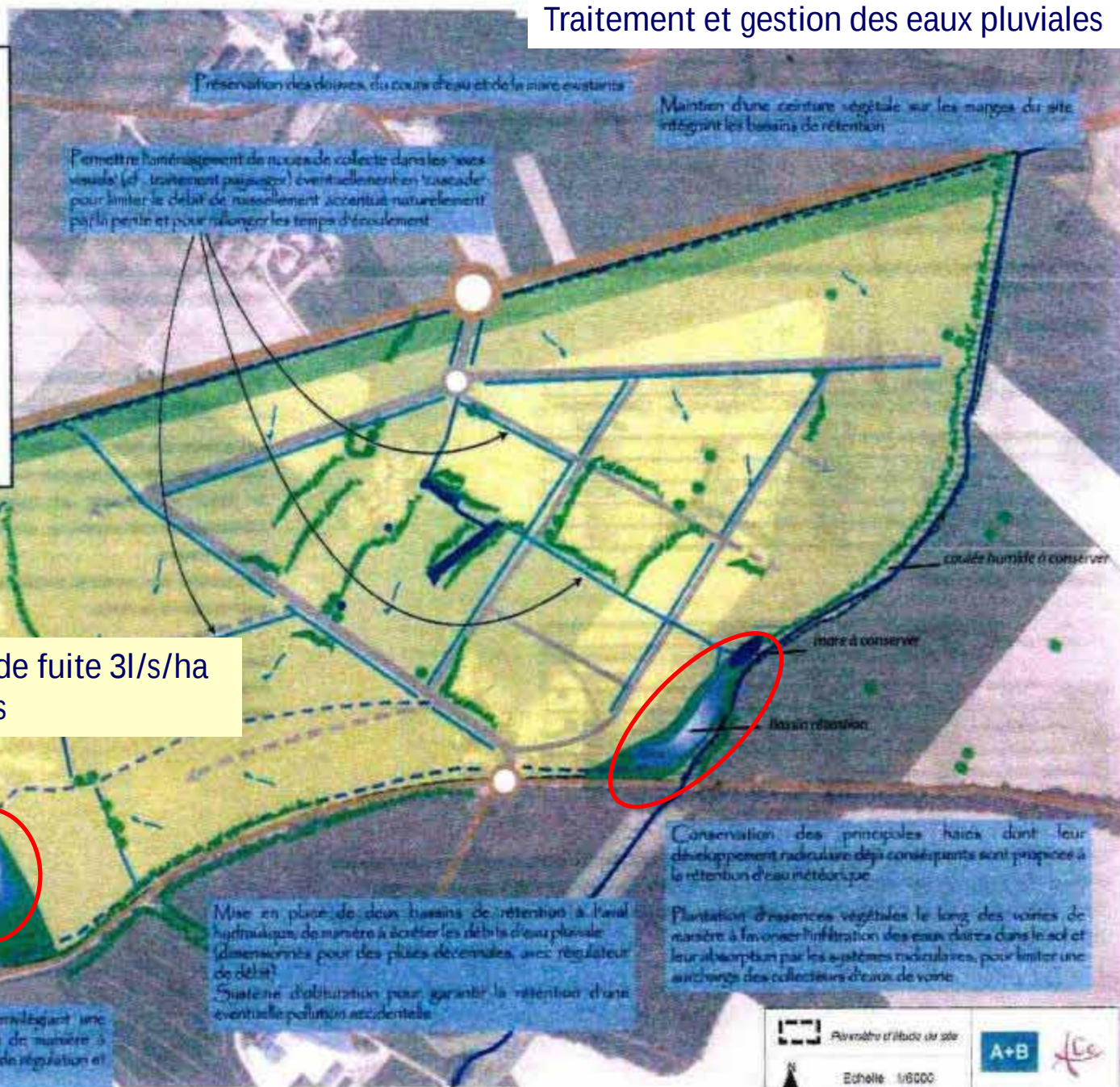
Inventaire : arrêté 01/10/2009
Présence de mares, de zones humides le long du cours d'eau

Source : Relevés de terrain réalisés sur 3 périodes :

- HIVER (14/01/08) ET PRINTEMPS (04/06/08) 2008 : pré-localisation des zones humides à l'aide de la végétation
- PRINTEMPS 2010 (02/04/10) : délimitation des zones humides selon l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 à l'aide de sondages pédologiques à la tarière



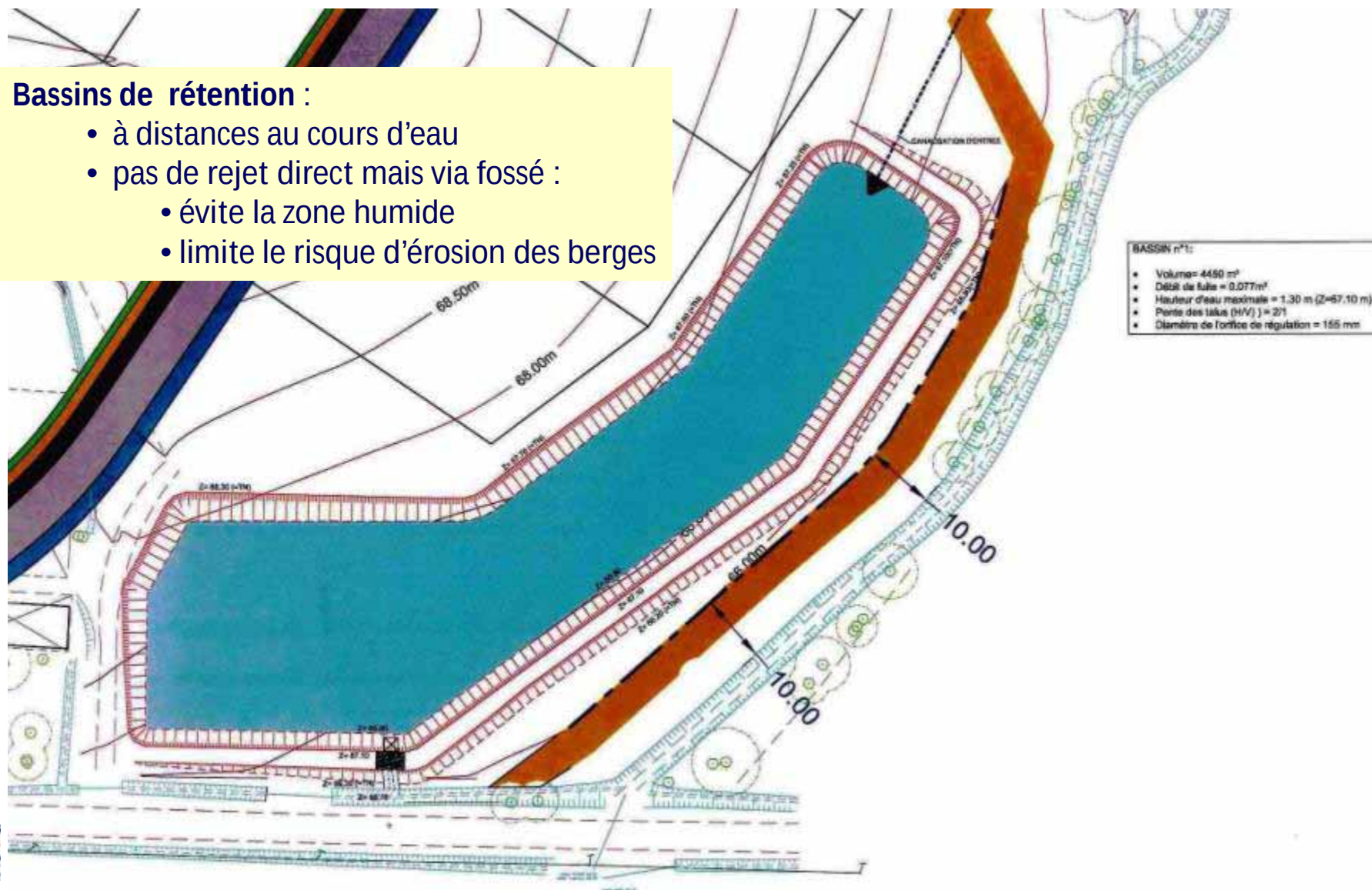


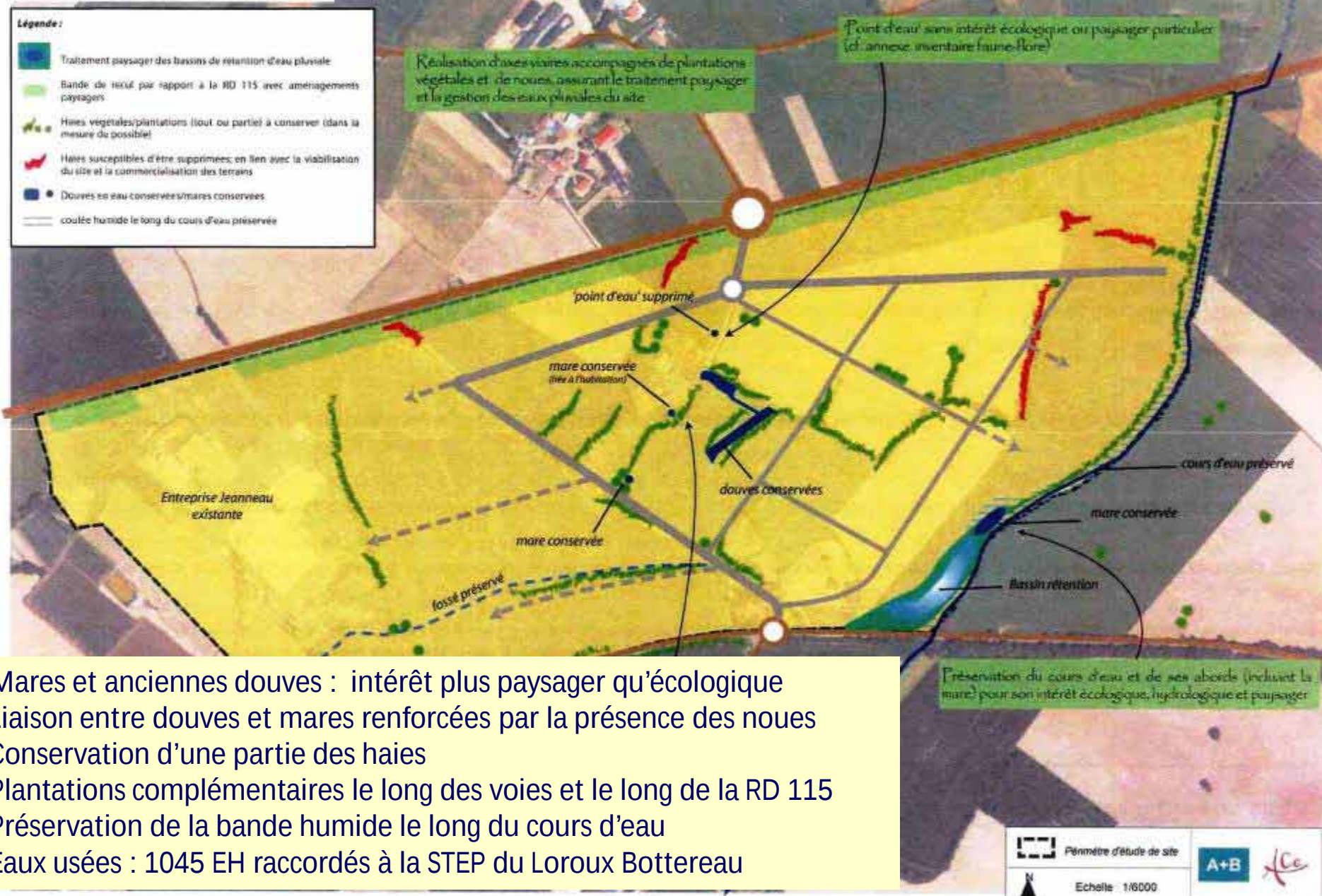


Bassins de rétention – débit de fuite 3l/s/ha
Réseau de noues et de fossés

Bassins de rétention :

- à distances au cours d'eau
- pas de rejet direct mais via fossé :
 - évite la zone humide
 - limite le risque d'érosion des berges





Mares et anciennes douves : intérêt plus paysager qu'écologique
Liaison entre douves et mares renforcées par la présence des noues
Conservation d'une partie des haies
Plantations complémentaires le long des voies et le long de la RD 115
Préservation de la bande humide le long du cours d'eau
Eaux usées : 1045 EH raccordés à la STEP du Loroux Bottereau

Synthèse

Qualité des milieux / qualité des eaux

- Préservation des ZH, des haies (replantation) et du cours d'eau
- Compte tenu du site, opportunité de demander un accompagnement pour assurer la préservation des milieux sur le long terme ? Objectif fournir à la collectivité un cahier des charges, un plan de gestion .

Inondations

- Respect des objectifs du SAGE